

L'eau comme arme : de l'interdiction historique à la pratique sioniste

L'eau, nécessité fondamentale à la vie, a été utilisée comme arme tout au long de l'histoire – pour affamer, rendre malade, déplacer et détruire les populations civiles. Le droit international, développé à travers des siècles de guerres et de réflexion, interdit explicitement l'empoisonnement, la destruction ou le refus d'accès aux sources d'eau. Pourtant, à l'ère moderne, un État – **Israël** – a violé à plusieurs reprises ces normes, tant historiquement que systématiquement, dans sa colonisation et son occupation des terres palestiniennes. De la guerre biologique en 1948 au sabotage des infrastructures en Cisjordanie et aux tactiques de siège à Gaza, l'utilisation de l'eau comme arme reste une caractéristique constante de la politique sioniste.

Cet essai retrace l'histoire de l'armement de l'eau, son interdiction en vertu du droit international et l'évolution des tactiques israéliennes, allant de l'empoisonnement direct à la domination structurelle. Il explore également comment l'échec des premiers complots de vengeance juifs dans l'Europe d'après-guerre a catalysé une redirection de la violence – aboutissant à une longue et persistante agression contre la vie palestinienne par le contrôle et la destruction de l'eau.

L'armement de l'eau : un aperçu historique

L'empoisonnement délibéré des sources d'eau a longtemps été condamné comme un acte de guerre odieux. Les exemples anciens et médiévaux abondent, des armées assiégeantes contaminant les puits avec des cadavres à l'utilisation de toxines naturelles. À mesure que les lois de la guerre évoluaient, ces actes devenaient juridiquement et moralement inacceptables.

- La **Convention de La Haye IV (1907)** interdit l'utilisation de poison ou d'armes empoisonnées (Art. 23(a)).
- Le **Protocole de Genève (1925)** interdit les armes chimiques et biologiques, y compris dans l'eau.
- La **Convention sur les armes biologiques (1972)** et la **Convention sur les armes chimiques (1993)** réaffirment ces interdictions.
- Le **Statut de Rome de la CPI (1998)** définit l'utilisation d'eau empoisonnée comme un crime de guerre en vertu de l'article 8(2)(b)(xvii).

Au XXe siècle, ces actes étaient devenus du **droit international coutumier**, contraignant pour tous les États et acteurs. Pourtant, ces normes furent rapidement violées lors de l'établissement de l'État sioniste en Palestine.

Opération « Jette ton pain » et l'empoisonnement de l'eau sioniste (1948)

En 1948, pendant la Nakba (le déplacement forcé de plus de 750 000 Palestiniens), les milices israéliennes et les unités scientifiques menèrent des opérations de guerre biologique délibérées contre les civils palestiniens. L'un des exemples les plus clairs fut l'empoisonnement des réserves d'eau avec des **bactéries typhoïdes** :

- **Acre (mai 1948)** : Les forces sionistes ont contaminé l'approvisionnement en eau municipal avec le typhus, causant des maladies massives. La Croix-Rouge est intervenue. Ce fut la première utilisation connue d'armes bactériologiques par les forces sionistes, coordonnée par l'**Unité 131** de la Haganah.
- **Gaza (juin 1948)** : Un plan similaire fut déjoué par les autorités égyptiennes. Des agents sionistes portant des agents biologiques furent arrêtés avant leur déploiement.
- **Les villages comme Biddu, Beit Surik et 'Ayn Karim** virent leurs puits ou réservoirs contaminés ou détruits, provoquant maladies et déplacements.
- **Ein al-Zeitun et plusieurs villages en Galilée** eurent leurs puits sabotés de manière permanente, souvent en conjonction avec des massacres ou des expulsions massives.

Ces opérations violaient plusieurs dispositions des **Règlements de La Haye**, en vigueur à l'époque, et s'inscrivaient dans la doctrine du **Plan Dalet** – une stratégie plus large de dépeuplement et de dissuasion.

De l'empoisonnement de l'Allemagne à l'empoisonnement de la Palestine : un changement de cible, la naissance de l'impunité

En 1945, le **groupe Nakam** – un réseau de survivants de l'Holocauste voués à la vengeance – planifia d'empoisonner l'**approvisionnement en eau** dans des villes allemandes comme Nuremberg et Munich. Ils infiltrèrent les systèmes d'eau municipaux et obtinrent des cartes d'accès, avec l'intention de tuer des millions en utilisant de l'arsenic. Mais le plan échoua lorsque les autorités britanniques interceptèrent leur chef et que le poison fut jeté à la mer.

Incapables d'atteindre ou de punir les Allemands – géographiquement éloignés et politiquement protégés – la rage du groupe ne s'est pas dissipée. Elle fut **redirigée**. Une cible beaucoup plus accessible et non protégée était à proximité : le **peuple palestinien**. Ce sont ces mêmes personnes qui, dans de nombreux cas pendant l'Holocauste et les années précédentes, **offrirent un refuge aux Juifs** lorsque aucun État occidental – y compris les États-Unis et le Royaume-Uni – ne les accepta, comme l'illustre la **Conférence d'Évian** de 1938.

Seulement trois ans plus tard, les forces sionistes empoisonnèrent les puits palestiniens – non pas en représailles à l’Holocauste, mais comme un outil de colonisation et de déplacement. Pour justifier cela, ils construisirent un mensonge : que **les Palestiniens, et non les Allemands, étaient responsables de l’Holocauste**.

La version la plus répétée de ce mensonge affirme que **le Grand Mufti de Jérusalem, Haj Amin al-Husseini**, « incita » ou coplana l’Holocauste avec Hitler. Cette affirmation s’effondre sous l’examen de la chronologie historique, mais reste **un pilier de la propagande israélienne**. Même aujourd’hui, les comptes de hasbara et les politiciens israéliens continuent de répéter cette distorsion, qualifiant les soutiens de la Palestine d’« islamo-nazis » ou de « palinazis » – une inversion narrative visant à effacer la culpabilité allemande et à justifier la violence sioniste contre les Palestiniens.

Tactiques modernes : violence des colons et contrôle structurel

Bien que les attaques biologiques aient cessé, l’armement de l’eau a persisté sous des formes plus insidieuses – en particulier en Cisjordanie, où le régime d’occupation israélien a conçu un système élaboré de **privation structurelle** :

- **Vandalisme des colons** : Les colons se **baignent régulièrement dans les citernes communautaires**, cassent les tuyaux d’irrigation, tirent sur les réservoirs d’eau sur les toits et bloquent l’accès aux sources.
- En **juillet 2025**, les colons ont détourné l’eau destinée à plus de 30 villages palestiniens pour remplir une **piscine privée** dans une colonie à proximité.
- Le **sabotage des citernes** inclut le remplissage des puits avec des **pierres, du béton ou des déchets**, les rendant inutilisables.

Cette violence des colons est **permise par les politiques étatiques**, en particulier celles ancrées dans l’**Ordre militaire 158 (1967)**, qui **exige que les Palestiniens obtiennent des permis pour toute nouvelle installation d’eau**, y compris la **collecte d’eau de pluie**. Les permis sont presque jamais accordés.

Le régime Mekorot : apartheid institutionnalisé

La compagnie nationale d’eau d’Israël, **Mekorot**, supervise un système dans lequel :

- **52 %** de l’eau extraite va à Israël.
- **32 %** aux colonies illégales.
- **Seuls 16 %** restent pour les Palestiniens, qui se comptent par millions.

Pendant ce temps, les Palestiniens en Cisjordanie reçoivent aussi peu que **20 à 50 litres par jour**, bien en dessous du **minimum de l’OMS** de 100 litres. Les colonies bénéficient de fermes irriguées et de piscines. Ce n’est pas une pénurie – c’est une suprématie.

Dans la **Zone C**, la surexploitation par Israël de l’**aquifère de la montagne** a causé l’assèchement ou la salinisation des puits palestiniens. Dans des endroits comme **Bardala** et **Al-**

Auja, l'agriculture s'effondre. La terre elle-même est tuée. C'est un **écocide**.

Criminalisation du ciel : l'eau de pluie comme contrebande

Même le ciel n'est pas libre. En vertu de l'**Ordre militaire 158**, la collecte d'eau de pluie est criminalisée. Les citernes construites sans permis sont :

- **Démolies** par les forces israéliennes.
- **Confisquées** comme « infrastructure illégale ».
- **Punies** par des coupures d'eau (par exemple, un village en 2017 a perdu tout son approvisionnement en eau pendant cinq jours).

Ces pratiques violent la **Quatrième Convention de Genève**, les **Règlements de La Haye (1907)** et le **droit humain à l'eau** en vertu de l'**ICESCR**. Les Israéliens consomment au moins **quatre fois** plus d'eau que les Palestiniens.

Gaza : le siège comme guerre environnementale et biologique

À Gaza, l'eau n'est pas seulement une marchandise – c'est une arme de **siège**. Depuis 2007, Israël a bloqué ou bombardé des infrastructures critiques :

- **Usines de dessalement** détruites.
- **Installations de traitement des eaux usées** ciblées.
- **Carburant pour les pompes à eau** refusé.

En 2025 :

- **Plus de 97 %** de l'eau de Gaza est impropre à la consommation.
- Les enfants souffrent de **maladies chroniques transmises par l'eau**.
- Depuis le **2 mars 2025**, Gaza est entrée dans la **phase 5 de famine IPC**, où des systèmes immunitaires affaiblis rendent même des cas bénins d'**entérite** potentiellement mortels.

Lorsque des images d'**enfants palestiniens émaciés** circulent en ligne, les comptes de hasbara israéliens les rejettent comme victimes de « maladies génétiques ». La même affirmation fut autrefois faite par les nazis à propos de victimes comme **Anne Frank**, qui ne mourut pas dans une chambre à gaz, mais du **typhus**, une **maladie transmise par l'eau** à Bergen-Belsen. Les échos sont glaçants.

Conclusion : empoisonner l'eau, empoisonner la mémoire

L'eau a toujours été une arme. Mais dans le projet sioniste, elle est devenue une doctrine – un moyen d'élimination, de punition et de domination. De 1948 à aujourd'hui, les puits ont

été empoisonnés, les aquifères pillés et la soif criminalisée. À Gaza, les enfants meurent faute d'eau propre. En Cisjordanie, des communautés entières sont forcées d'abandonner leurs terres.

Et pourtant, même lorsque leur eau est volée ou détruite, les Palestiniens sont blâmés – non seulement pour leur résistance, mais pour les crimes d'autrui. Un peuple qui a aidé à sauver des réfugiés juifs de l'Holocauste est devenu **son bouc émissaire** – non pas à cause de ce qu'il a fait, mais parce qu'il était à proximité.

Utiliser l'eau comme arme, c'est **mener une guerre contre la vie elle-même**. Et transférer la culpabilité du génocide sur les victimes de ses survivants, c'est **empoisonner la vérité**. S'il doit y avoir la paix, il faut d'abord la justice. Et la justice commence par **démasquer l'arme**, nommer le crime et rendre l'eau – tant physique que morale – à ceux dont elle a été volée.